

[Stationner](#)

25 janvier 2015 - 13 : 17

Pour mieux se déplacer, il faut pouvoir stationner son véhicule en toute sérénité.

Pour cela, le centre ville de Brest propose deux types de stationnement : en surface, c'est-à-dire sur la voirie, et en souterrain dans les parkings couverts.

Ville reconstruite, Brest ne propose pas de cœur ancien, ni de rues étroites ou de places piétonnes. Le centre de Brest se caractérise par ses larges voies de circulation et ses nombreuses possibilités de stationnement sur la voirie. 4 000 places de stationnement payantes sont ainsi à la disposition des automobilistes : que l'on habite, travaille, ou vienne faire du shopping en centre ville, il est toujours aisé de stationner au meilleur prix et à la meilleure place. Deux zones de stationnement sont proposées : la zone orange (de courte durée) au cœur du centre ville et la zone verte (de moyenne et longue durée) à proximité du centre ville. Le stationnement est payant de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 du lundi au samedi, sauf les jours fériés (et le dimanche).

D'autre part, la ville de Brest propose 2400 places en parking couvert dans l'un ou l'autre des six grands parkings souterrains ou couverts du centre : Saint-Louis, Liberté, Coat ar Gueven, Colbert, Branda et Jaurès.

Vous habitez au centre ville ?

En habitant au centre ville, vous pouvez bénéficier d'une vignette « résidant » :

- La vignette à 20 € par an vous permet de stationner en zone verte du lundi au samedi à partir de 17 heures 30 jusqu'à 10 heures le lendemain, soit deux heures par jour.
- La vignette à 25 € par mois vous permet un stationnement permanent en zone verte, dans votre secteur de résidence.
- La vignette à 70 € par mois vous permet de stationner 24h/24 en zone orange.

Le Piaf, pour rester serein !

Ce petit parcmètre individuel vous permet de stationner sur n'importe quelle zone, sans aucun souci de monnaie. Il vous suffit de l'acheter et de le charger par internet via un compte sécurisé et une connexion USB, ou bien à la boutique « Stationner à Brest » au 53 rue Branda (02.98.00.96.23). Votre crédit se débitera à la minute près, et plus besoin de chercher l'horodateur et votre monnaie !



Les horodateurs

Il en existe 250 au centre-ville, ainsi vous en trouverez toujours un à proximité de votre place. Regardez

bien son chapeau ! Si celui-ci est orange, la durée de stationnement est limitée à 2 heures ; vert, la durée est de 7 jours maximum. Alors choisissez votre couleur !

Vous pouvez effectuer votre paiement sur l'ensemble des horodateurs avec votre carte Monéo.

Les zones bleues

La ville de Brest compte environ 570 places en zone bleue réparties dans 7 polarités de quartier (Port de commerce, Pilier Rouge, Recouvrance, St Marc, St Pierre, Lambézellec et Daumier-Europe).

Le stationnement y est gratuit mais limité à 1 heure maximum, pour garantir une meilleure accessibilité des places situées à proximité des commerces et services. L'utilisation du disque européen de stationnement placé derrière le pare-brise est conseillée afin de signaler l'heure d'arrivée du véhicule.



[En savoir plus : la carte des zones réglementées](#)

La rue pour tous, ça change la vie.

Les trottoirs et passages protégés sont réservés aux piétons.

Votre voiture est un obstacle pour eux et plus particulièrement pour les personnes âgées, les personnes déficientes visuelles, en fauteuils roulants et les poussettes.

En stationnant comme vous venez le faire, vous obligez les piétons à se mettre en danger en circulant sur la chaussée.

Nous vous rappelons que stationner sur un trottoir est une infraction au code de la route passible d'une amende de 35 euros.

Pour mieux vivre ensemble dans notre ville, respectons les espaces réservés à chacun.

[Télécharger le flyer](#)

Besoin d'un renseignement ?

Stationner à Brest

53 rue Branda

Tél. : 02 98 00 96 20

Fax : 02 98 00 96 29

Courriel : contact@stationner-a-brest.com

Web : <http://www.stationner-a-brest.com>